

**Nombre de Délégués :**

En exercice	112
Présents	57
Procurations	8
Votants	65

DELIBERATION N°3-280624**Objet : opération de réhabilitation et de mise en sécurité des parties extérieures du Centre d'exploitation – 2è tranche - Avenant n°2**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 14 juin 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
BORREZE	Sylvie MENARDY	
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Claude DELHORBE	Lyse FERBER
CARLUX		
CARSAC-AILLAC		
JAYAC	Guy ESTRUC	Timothée ZUCHER
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC-PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée, délégation spéciale installée par arrêté préfectoral	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	
VEYRIGNAC	Jocelyne MANIERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	Odile LESCURE
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Sylvain BRULEY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KÜSTERS	
THONAC		
VALOJOU LX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	Christine LASCOMBE
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	Jean-Jacques ALBIE
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Sylvie DELBARY	
VITRAC	Daniel CHAZARAIN	

Excusés :

Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*), Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*), Mme Christine DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*), M. Charles MOLINA (*St Geniès*), Patrick LE MELLEDO (*Thonac*).

Procurations :

M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) ;
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;
M. Sébastien FRIT (*La-Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La-Chapelle-Aubareil*) ;
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) ;
M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) ;
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) ;
M. Christian ROBLES (*Vézac*) donne procuration à Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) ;

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-La Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle que par délibération n°12-121023 en date du 12 octobre 2023, le Comité syndical a retenu l'entreprise NGE routes –ex SIORAT- pour la réalisation des travaux de réaménagement des parties extérieures du centre d'exploitation au siège social du SICTOM du Périgord noir.

Il informe le comité syndical que des modifications au projet initial sont à prévoir :

- l'avis du SPANC de la Communauté de communes Sarlat Périgord noir préconise une filière de prétraitement et de traitement des eaux usées des vestiaires et de l'atelier mécanique au lieu d'une fosse toutes eaux.

La fourniture d'une filière compacte type x-perco C90 et sa pose sont estimées à 20 110,00 euros HT.

La fourniture et la pose d'une fosse toutes eaux de 3 000 litres (prix 5040 et 5050) initialement prévues représentent une moins-value de 5 960,00 euros HT.

-Par ailleurs, il convient de prévoir également le nettoyage du talus entre la zone 3 et la zone 5 ce qui représente une plus-value de 2 450,00 euros HT.

Au total, ces modifications en plus et moins-values représentent une plus-value globale de 16 600,00 euros HT soit 19 920,00 euros TTC.

Le montant du marché est ainsi porté à 537 766,56 € HT soit 645 319,87 euros TTC décomposé de la façon suivante :

Montant marché initial : 495 961,48 € HT soit 595 153,78 € TTC

Montant avenant 1 : 25 205,08 € HT soit 30 246,10 € TTC

Montant avenant 2 : 16 600,00 € HT soit 19 920,00 € TTC

Vu la délibération n°12-121023 en date du 12 octobre 2023 portant sur la réhabilitation et la mise en sécurité des parties extérieures au centre d'exploitation – 2^e tranche,

AR Prefecture

024-252402284-20240628-03_280624-DE
Reçu le 09/07/2024

Vu la délibération n°3-080324 en date du 08 mars 2024 portant sur la réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au centre d'exploitation – 2^e tranche - avenant n°1,
Vu l'avis du bureau syndical en date du 24/06/2024,

Considérant la nécessité d'adapter les travaux au fur et à mesure de leur réalisation en fonction des préconisations et aléas du chantier,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de passer avec l'entreprise NGE routes l'avenant n°2 d'un montant de 16 600 euros HT soit 19 920,00 euros TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2,
- **DIT** que le nouveau montant du marché (avenants 1 et 2 compris) est porté à 537 766,56 euros HT soit 645 319,87 euros TTC,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 du budget général.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 28 juin 2024.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance

Jérôme PEYRAT
Président

